



Lignes directrices pour une restauration des paysages forestiers tenant compte du genre

La dimension de genre dans la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers



Programme mondial sur la gestion des forêts et le changement climatique



Lignes directrices pour une restauration des paysages forestiers tenant compte du genre

La dimension de genre dans la méthodologie d'évaluation
des opportunités de restauration des paysages forestiers

La terminologie géographique utilisée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN ou des autres organisations concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou des autres organisations concernées.

Ce rapport a été rédigé par le Bureau mondial de l'UICN sur les questions de genre et le Programme mondial de l'UICN sur la gestion des forêts et le changement climatique, avec le soutien de UK aid du gouvernement du Royaume-Uni par le biais du Programme KNOWFOR.

L'UICN et les autres organisations concernées rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais. En cas de divergences, veuillez-vous référer à l'édition originale. Titre de l'édition originale : *Gender-responsive restoration guidelines: a closer look at gender in the Restoration Opportunities Assessment Methodology*. (2017). Publié par : UICN, Gland, Suisse

Publié par : UICN, Gland, Suisse
Droits d'auteur : © 2018 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN (2018). *Lignes directrices pour une restauration des paysages forestiers tenant compte du genre : la dimension de genre dans la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers*. Gland, Suisse : UICN.

Photo couverture : iStock

Disponible auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)

Programme mondial sur les forêts et le changement climatique
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
forests@iucn.org
iucn.org/fr/theme/forets

Bureau mondial sur les questions de genre
1630 Connecticut Ave NW #300
Washington, D.C. 20009, États-Unis
gender@iucn.org
genderandenvironment.org

Table des matières

Introduction	1
Pourquoi l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont-elles importantes pour la MEOR?	1
Comment la MEOR peut-elle tenir compte du genre?	2
Étape 1. Préparation et planification	4
Définir le problème, la portée et les produits	4
Impliquer les partenaires clés	4
Identifier les critères et les indicateurs d'évaluation	4
Analyse et situation du genre.....	6
Identifier les besoins de données et de capacités.....	7
Planifier l'engagement des parties prenantes.....	9
Organiser l'atelier de lancement	9
Étape 2. Collecte et analyse de données.....	10
Priorités des interventions de restauration pour les parties prenantes	10
Données pour une analyse critique des différentes options de restauration.....	10
Estimer les coûts et les avantages de la restauration.....	11
Étape 3. Des résultats aux recommandations.....	12
Annexe I. <i>Procédures idéales en matière de genre</i>	14
Annexe II. Une RPF sensible au genre au Malawi.....	15
Préparation et planification	15
Collecte et analyse des données	16
Des résultats aux recommandations	18
Conditions favorables	19
Annexe III. Modèle de plan d'action pour l'égalité des sexes au Malawi.....	21
Annexe IV. Modèle de <i>Feuille de route sur le genre et la REDD+ pour l'Ouganda</i>	23

Encadrés et illustrations

Encadré 1 : Liste de vérification – comment mener une évaluation MEOR sensible au genre.....	8
Illustration 1. Analyse de la densité de population, ventilée par sexe, pour identifier les zones où les femmes sont les plus nombreuses, Malawi.....	18
Illustration 2. Analyse multicritère utilisée pour mettre en valeur les zones prioritaires pour les interventions de sécurité alimentaire, Malawi.....	19

Introduction

La Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR)¹ a été élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le World Resources Institute (WRI) pour aider les pays à identifier les opportunités de restauration des paysages forestiers (RPF), analyser les zones prioritaires au niveau national ou infranational et concevoir et mettre en œuvre des interventions de RPF. La RPF est le processus à long terme qui permet de regagner la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain au sein des paysages forestiers déboisés ou dégradés. Elle permet également aux pays de réaliser leurs multiples engagements nationaux et internationaux sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

Le manuel sur la MEOR a été publié en 2014 dans une « version préliminaire », avec une approche innovante visant à impliquer tout un ensemble de disciplines et de parties prenantes pour identifier, analyser, négocier et fixer des priorités relatives aux possibilités de RPF. Il se caractérise notamment par un processus d'apprentissage adaptatif permettant d'améliorer les prochaines versions de la méthodologie.

Dans le cadre des efforts de l'UICN pour mettre à jour la méthodologie, ces lignes directrices ont été élaborées pour garantir la prise en compte du genre dans l'exécution de la MEOR et la mise en œuvre ultérieure de la RPF, y compris dans l'application des politiques et l'aménagement du territoire. Cela signifie identifier, comprendre, négocier et mettre en œuvre la RPF de façon à pouvoir combler les disparités entre les sexes, surmonter les préjugés sexistes historiques dans les politiques et les interventions liées à la RPF et garantir que les femmes bénéficient autant que les hommes des résultats des interventions de RPF. Les interventions de RPF qui tiennent compte du genre sont aussi plus durables sur le long terme, en raison du rôle central que jouent les femmes en tant que sylvicultrices, agricultrices et productrices de nourriture.

Pourquoi l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont-elles importantes pour la MEOR ?

L'approche de RPF a pour but d'aller bien au-delà du principe de « ne pas nuire » en s'efforçant activement d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des humains. Les inégalités entre les sexes restent l'une des formes les plus répandues de discrimination. Lorsqu'il existe des disparités hommes-femmes et des violations des droits humains, les actions de RPF doivent identifier ces disparités et ces préjugés pour éviter d'aggraver ou de renforcer les inégalités entre les sexes. Parallèlement, la MEOR et la RPF peuvent favoriser des actions qui améliorent de façon proactive la situation de communautés entières par une approche inclusive, équitable et participative, qui inclut notamment les personnes les plus exclues et les plus marginalisées (en raison de leur sexe, âge, origine ethnique, religion, caste, etc.).

De nombreux exemples de recherche et de données révèlent que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles – en particulier dans l'agriculture et les systèmes de paysages forestiers –, ainsi que dans les chaînes de valeur. Par exemple :

- Les femmes sont chargées de préparer les repas du ménage dans 85-90 % des cas étudiés dans un vaste éventail de pays².
- Les femmes représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. Si les femmes disposaient du même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient accroître le rendement de leurs exploitations agricoles de 20 à 30 %, augmentant la production agricole totale de 2,5 % à 4 % dans les pays en développement, ce qui permettrait de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde de 12 % à 17 %³.

1 UICN et WRI (2014). Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR) : Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers à l'échelon national ou local. Document de travail (version préliminaire). Gland, Suisse : UICN.

2 OMS et UNICEF (2014). Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour 2014. Genève, Suisse.

3 FAO (2014). La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture 2014. Rome, Italie.

- En Asie du Sud, près de 70 % des femmes rurales sont des agricultrices, et elles sont plus de 60 % en Afrique. D'après certaines prévisions, le rendement des cultures pluviales sera divisé par deux d'ici 2020 dans plusieurs pays africains en raison du changement climatique. Les foyers dans lesquels les femmes jouissent de droits fonciers font état d'un meilleur rendement et d'une plus grande sécurité alimentaire⁴.
- Les femmes qui vivent dans les communautés forestières parviennent à tirer plus de la moitié de leurs revenus de la forêt, contre environ un tiers pour les hommes⁵.
- Sur 143 économies, 90 % disposent d'au moins une loi limitant l'égalité économique entre les sexes⁶.
- Les femmes bénéficient des mêmes droits que les hommes en matière de propriété et d'accès à la terre dans seulement 28 pays à travers le monde⁷.

Comment la MEOR peut-elle tenir compte du genre ?

La RPF exige l'adoption d'une approche participative et multisectorielle, qui met l'accent sur l'implication d'un éventail aussi large que possible de parties prenantes – y compris des groupes de personnes marginalisées en raison de leur sexe, âge, origine ethnique, religion, caste, etc. Toutefois, une RPF efficace et sensible au genre ne consiste pas seulement à intégrer des femmes dans le processus, mais nécessite la mise en place d'un ensemble d'actions garantissant que les femmes et les hommes participent pleinement aux interventions de RPF et en bénéficient dans une égale mesure. À cette fin, il convient donc de prendre des mesures spécifiques pendant la mise en œuvre de la MEOR, notamment :

1. Réaliser une **analyse sexospécifique** pour apporter un éclairage utile sur les rôles, les

- responsabilités, les usages, les droits et les pratiques qui affectent la manière dont les femmes et les hommes issus de divers groupes socioéconomiques/culturels de la zone cible utilisent et gèrent les ressources naturelles dans et aux alentours des forêts pour soutenir leurs moyens de subsistance et leurs familles, pour recueillir des données de référence exhaustives (ventilées par sexe) et pour soutenir des activités régulières de suivi et d'évaluation.
2. **Impliquer les femmes** dans les prises de décision relatives à la restauration, en tant que parties prenantes et dans la pratique, afin de lutter dès le début du projet contre les inégalités sociales et de genre sous-jacentes, tout en s'assurant que les meilleures données et connaissances sont disponibles.
 3. **Améliorer les droits des femmes** en matière de propriété et de ressources naturelles, y compris au sein des communautés.
 4. Instaurer **des partenariats et des alliances** avec les réseaux nationaux et régionaux de restauration pour améliorer l'intégration des femmes et des groupes marginalisés.
 5. Développer **des indicateurs sexospécifiques** et collecter **des données ventilées par sexe** pour déterminer dans quelle mesure les résultats répondent aux inégalités entre les sexes. Ces indicateurs et données devront être appliqués aux zones d'évaluation et intégrés dans le cadre de suivi pour démontrer l'incidence de la MEOR sur la problématique hommes-femmes.
 6. Faciliter **le dialogue entre les femmes et les hommes** pour encourager une plus grande égalité d'accès, d'utilisation, de contrôle et de gestion des terres et des ressources naturelles (avec des mécanismes de réclamation par exemple).
 7. Élaborer **des politiques tenant compte du genre** en matière de gestion foncière et forestière au niveau national et infranational.

4 LANDESA (2016). Women Gaining Ground: Securing Land Rights as a Critical Pillar of Climate Change Strategy.

5 Banque mondiale, FAO et FIDA (2009). Gender in agriculture sourcebook. Washington, D.C. : Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale.

6 Banque mondiale (2015). Women, Business and the Law 2016: Getting to equal. Washington, D.C.

7 ONU Femmes (avril 2015). L'autonomisation économique : quelques faits et chiffres. Extrait de : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>



Des femmes échantent des marchandises sur un marché flottant au Viet Nam, iStock

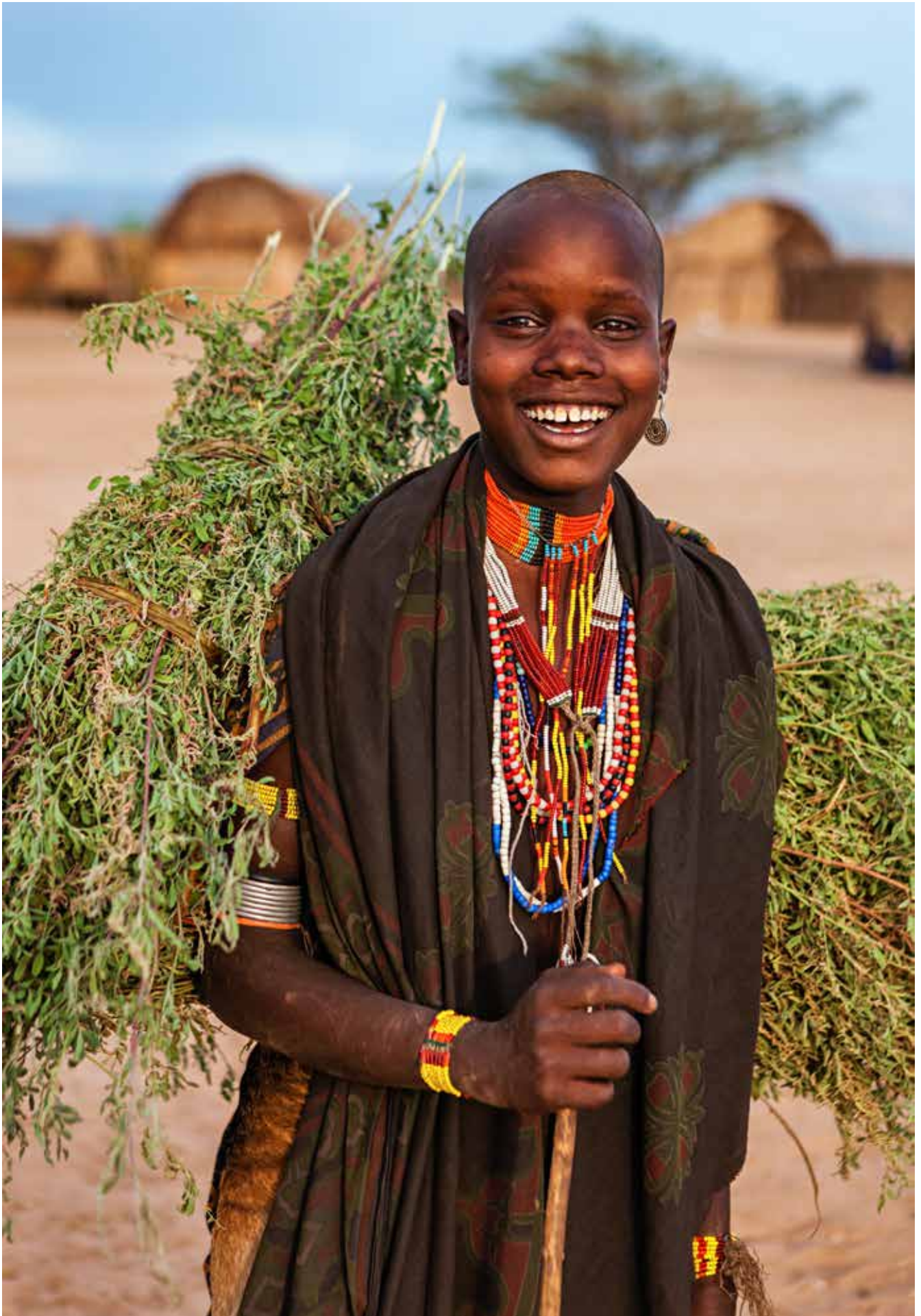
8. Échanger des connaissances sur les enjeux, les stratégies et les résultats clés en matière de genre entre différents pays et projets de RPF, pour permettre l'identification des meilleures pratiques et possibilités de la MEOR et de la RPF, et pour développer les initiatives existantes.

Échouer à incorporer une approche sensible au genre dans un processus de RPF ou de MEOR – par exemple en ne parvenant pas à identifier toutes les parties prenantes de base ou en n'intégrant pas le savoir autochtone ou d'autres connaissances dans le processus de décision – pourrait générer plusieurs risques, dont :

- la durabilité et l'efficacité limitées des actions de restauration et de leurs résultats ;
- l'établissement ou l'aggravation de systèmes inégalitaires pour le partage des bénéfices, en raison de l'identification inadéquate des parties prenantes ;

- le maintien des inégalités existantes en matière de droit foncier et de droit d'utilisation des ressources ;
- une incidence limitée sur l'amélioration des moyens de subsistance et l'accès aux ressources et aux services au sein des familles et des communautés ; et
- la marginalisation de la participation pleine et entière des femmes et de leur représentation dans la prise de décision.

À travers chacune des trois étapes de la MEOR, les présentes lignes directrices détaillent des actions spécifiques qui permettent d'identifier les questions liées au genre et d'élaborer une approche et des résultats sensibles au genre pour les initiatives de RPF. Une liste de vérification des Procédures idéales en matière de genre, établie à partir des présentes lignes directrices, est consultable en Annexe I.



Étape 1. Préparation et planification

Pour identifier et articuler les défis, l'énoncé du problème et les objectifs d'une évaluation de RPF, il convient de prendre en compte les écarts et les inégalités entre les sexes et donc, de définir les possibilités et les priorités afin de « mieux faire ». L'alignement des objectifs de RPF avec ces priorités – et le maintien de cet alignement tout au long du processus d'évaluation –, contribuera à garantir que les résultats de l'évaluation sont pertinents et s'imposent aux principales institutions décisionnelles du pays, et que les initiatives de RPF respectent les mandats nationaux, régionaux et internationaux en faveur de l'égalité entre les sexes.

Définir le problème, la portée et les produits

La perspective de genre doit être intégrée à la fois dans la définition des principaux problèmes à régler et dans l'établissement des objectifs à long terme. Définir un problème revient à identifier les besoins, les intérêts et les priorités des femmes, des agricultrices et des décideurs, de manière à identifier tous les problèmes et à pouvoir établir un ordre de priorité.

Il convient de déterminer si – et comment – les femmes mènent des activités de déforestation et de dégradation des paysages et quelles sont les possibilités de RPF qui pourraient modifier ces activités et bénéficier aux femmes. Cela permettra un développement plus efficace des objectifs visés et une meilleure intégration de la dimension de genre tout au long de l'évaluation et de la programmation.

Impliquer les partenaires clés

L'équipe d'évaluation devra chercher activement à mobiliser des représentants et des institutions impliqués dans l'élaboration de politiques et de programmes nationaux en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les

sexes, notamment les ministères chargés de la condition féminine, du genre ou des questions sociales, ainsi que les mécanismes nationaux de promotion de la femme (par ex. : le Conseil national des femmes au Rwanda ou le Secrétariat des affaires féminines au Mexique).

En outre, l'équipe doit obtenir la participation active d'autres partenaires clés de la mise en œuvre – dont les points focaux de genre des ministères chargés de l'environnement et les organisations de femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux – identifiés comme étant pertinents pour le champ d'application et les options de la RPF envisagée (voir l'Annexe II pour lire une étude de cas sur le Malawi et comprendre comment les partenaires et les groupes spécifiques ont été identifiés). L'instauration de tels échanges et d'une communication avec les dispositifs de promotion des femmes permettra non seulement de soutenir l'analyse sexospécifique réalisée dans le cadre de l'Étape 1, mais aussi d'appuyer plus largement les actions menées tout au long du processus de la MEOR et de la RPF.

Identifier les critères et les indicateurs d'évaluation

Les initiatives comme la RPF qui nécessitent une planification et des investissements à long terme doivent impérativement prendre en compte les caractéristiques démographiques telles que la taille de la population, sa densité, sa composition, sa croissance et la migration. Ces caractéristiques et scénarios peuvent soit compléter, soit influencer négativement l'identification, la planification et la mise en œuvre des possibilités de restauration, et ils doivent être étudiés pendant l'analyse d'un site potentiel de restauration.

Il est également crucial d'intégrer des critères d'évaluation et des indicateurs concernant spécifiquement les femmes et portant sur des activités qui causent des dégradations (par ex. :

consommation de bois de feu ou d'énergie, utilisation des terres, pauvreté, proportion de ménages dirigés par une femme), ainsi que les avantages potentiels identifiés pendant l'étude de cadrage des opportunités de RPF.

En plus de choisir des indicateurs sensibles au genre et spécifiques aux femmes, il est nécessaire d'identifier les restrictions ou les possibilités juridiques, sociales, institutionnelles, politiques et financières en rapport avec l'égalité entre les sexes. Les coûts et avantages économiques, environnementaux et sociaux des interventions potentielles de RPF doivent être évalués. Les possibilités ou les obstacles peuvent résider dans :

- les documents de politique et les stratégies du gouvernement pour l'utilisation des terres, la conservation, les forêts ou l'agriculture ;
- les lois sur les droits fonciers des femmes ; les régimes fonciers (formels et coutumiers) ;
- les priorités de restauration et les sources de financement utilisées pour les initiatives précédentes de restauration ; et
- l'accès – ou l'absence d'accès – des femmes aux marchés, aux crédits et aux dispositifs financiers.

Ces aspects doivent être pris en compte au moment d'exécuter l'outil de diagnostic pour la restauration⁸, qui détermine par exemple si les conditions politiques, institutionnelles, socioéconomiques et environnementales, ainsi que les facteurs de réussite de la RPF sont en place au niveau national et infranational.

Seule une analyse sexospécifique menée au niveau national ou infranational peut permettre à l'équipe d'évaluation et aux concepteurs du programme d'avoir une compréhension holistique des interactions complexes qui existent entre les femmes et les hommes et leur environnement. Tous les indicateurs et critères d'évaluation devront ensuite s'inspirer de cette analyse sexospécifique.

Analyse et situation du genre

Le besoin de procéder à une analyse sexospécifique provient de ce que les communautés représentent davantage que les seules catégories classiques de base : hommes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, adultes ou chefs de ménage. Dans les opportunités potentielles de RPF, une attention particulière doit être portée aux différents points de vue, intérêts et besoins des diverses parties prenantes de la communauté et des groupes socioéconomiques, notamment les femmes et les hommes éleveurs, les commerçants, les industriels, les éducateurs, les professionnels de santé, les groupes formels et informels, les populations autochtones, les jeunes et les personnes âgées, entre autres.

Un objectif majeur de l'analyse sexospécifique de la RPF est de fournir des informations concernant les disparités d'accès, de contrôle et de connaissances quant aux ressources qui existent dans une aire de restauration potentielle. Il comprend également des informations sur la division du travail entre les hommes et les femmes, le niveau de participation et la répartition des bénéfices, qui permettent de comprendre les dynamiques de pouvoir et les inégalités existantes. L'analyse sexospécifique constitue un élément essentiel d'une évaluation MEOR exhaustive qui tout à la fois permet et influence la planification, la collecte des données, l'analyse et la mise en place de recommandations⁸.

À tout le moins, elle doit tenir compte des questions suivantes :

- Quels sont les différents rôles joués par les femmes et les hommes dans l'utilisation et la gestion de la forêt, l'agriculture et l'élevage ?
- Existe-t-il des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'accès, de contrôle et de connaissances concernant les forêts, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les biens et services agricoles ?

⁸ Pour voir un questionnaire complet, tel qu'évoqué dans l'étude de cas du Malawi en Annexe II, veuillez consulter le Cadre d'analyse sensible au genre de la MEOR/RPF de l'UICN à l'adresse suivante : <http://genderandenvironment.org/resource/gender-responsive-roamflr-analysis-framework>

- Quels sont les différents types de régimes fonciers ?
 - À quels types de terres les femmes ont-elles accès et quels types de terres peuvent-elles contrôler ?
 - Qui détient le titre de propriété ou l'acte notarié des terres ? (Les hommes seulement ? Les femmes seulement ? Les deux ?)
 - Existe-t-il des restrictions culturelles qui empêchent les femmes de posséder des terres ou qui entravent leur gestion des terres ? (par ex. les femmes en Éthiopie n'ont pas le droit de labourer)
- Qui décide de l'utilisation des ressources ?
- Existe-t-il des réglementations, coutumes ou droits territoriaux imposant des restrictions quant à l'utilisation, l'accès ou le contrôle des ressources en fonction du statut socioéconomique des personnes de la zone concernée ?
- Les femmes et les hommes ont-ils des priorités différentes pour les initiatives de RPF ?
- Les femmes apportent-elles des connaissances et des compétences différentes au processus de RPF ?
- En quoi les initiatives de RPF peuvent-elles affecter différemment les femmes et les hommes des divers groupes socioéconomiques ?
- En quoi les initiatives de RPF peuvent-elles bénéficier aux femmes et aux hommes ?
- Qui établit l'ordre de priorité des bénéfices potentiels ? Qui décide de la répartition des bénéfices et de leurs bénéficiaires ?
- Comment les femmes et les hommes des divers groupes socioéconomiques sont-ils actuellement représentés au sein des processus de décision pertinents pour les initiatives de RPF ?
- Quelles sont les contraintes qui empêchent des groupes distincts de femmes de participer et de s'engager pleinement ?
- Quelles sont les politiques et législations nationales en matière de genre qui doivent être prises en compte ?
- Quels sont les obstacles rencontrés par les femmes de divers groupes socioéconomiques pour accéder aux mécanismes de financement ?

Identifier les besoins de données et de capacités

Si la plupart des données collectées dans une évaluation MEOR sont de nature spatiale – c'est-à-dire accessibles sous forme de cartes ou faciles à cartographier –, des rapports contextuels, des témoignages et des études sont également disponibles, en particulier ceux liés aux politiques, aux stratégies et aux programmes. Ces données peuvent créer un contexte solide pour le processus de la MEOR et les prises de décisions. Par ailleurs, selon les endroits, il peut exister des données spatiales sur des données socioéconomiques ventilées par sexe qu'il conviendra d'inclure dans l'établissement de cartes multicritères de dégradation et de cartes des priorités (voir l'étude de cas du Malawi en Annexe II).

Il est également important de consulter des universitaires et d'autres experts dans le pays sur des informations relatives aux régimes fonciers et aux régimes d'exploitation des ressources naturelles, aux normes culturelles, aux inégalités entre les sexes et aux conflits sociaux sur l'utilisation des ressources dans la région de l'évaluation, afin de garantir la collecte et l'inclusion de connaissances et de données appropriées différenciées selon le sexe.

Planifier l'engagement des parties prenantes

Les groupes de parties prenantes peuvent être classés de différentes façons. Pour les besoins de la MEOR et de ces lignes directrices, la pleine et entière participation des femmes représentant divers groupes socioéconomiques dans la zone cible constitue une part essentielle de l'intégration et de la promotion des besoins en matière d'égalité entre les sexes. Les femmes doivent être prises en compte dans les trois groupes de parties prenantes identifiés dans le processus de la MEOR : les parties prenantes principales, les parties prenantes secondaires et les groupes d'intérêt, y compris les organisations de la société civile et les ONG intéressées par la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, la réduction de la pauvreté,

Encadré 1 : Liste de vérification – Comment mener une évaluation MEOR sensible au genre

- √ Veiller à ce qu'un membre de l'équipe d'évaluation dispose des qualifications requises pour conduire une analyse sexospécifique ou faire appel à un expert professionnel des questions de genre.
- √ Procéder à une analyse documentaire pour comprendre les relations actuelles entre les genres et saisir la façon dont les initiatives de RPF peuvent agir sur les facteurs institutionnels, sociaux, culturels et économiques qui affectent les femmes et les hommes. Il peut s'agir de recherches en ligne à l'aide de mots-clés tels que « [localisation/pays] + genre + [forêts, restauration, agriculture, économie, finance, égalité, etc.] », par exemple : « Rwanda genre agriculture ».
- √ Compiler et analyser les politiques et les législations pertinentes pour les efforts/initiatives de RPF, par exemple : les politiques et stratégies environnementales, foncières, forestières, agricoles et pour le changement climatique; les lois des autorités de gestion de l'environnement, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA); les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), etc. Analyser la manière dont la dimension de genre est intégrée (ou pas) dans ces sources.
- √ Gérer les questionnaires, mener des entretiens semi-structurés et organiser des groupes focaux et des réunions pour collecter des données de référence ventilées par sexe sur les moyens de subsistance, l'utilisation et la gestion de la forêt, et les droits fonciers et régimes d'occupation des terres.
- √ Compiler et analyser des données ventilées par sexe sur les utilisations, les connaissances, les priorités, les avantages et les co-avantages dont disposent les femmes et les hommes en matière de forêts, de pratiques agricoles (y compris les intrants), d'arbres (par espèces) et de ressources et produits de la chaîne de valeur concernée.
- √ Identifier les besoins des parties prenantes, leurs connaissances et leur utilisation des systèmes agroforestiers et sylvopastoraux, des forêts et des PFNL, ainsi que leurs intérêts, leurs priorités, leurs rôles et leurs responsabilités envers les initiatives potentielles de restauration des paysages.
- √ Analyser les résultats pour les intégrer de façon judicieuse dans la planification globale de l'évaluation et de l'initiative.

ainsi que les droits des femmes et les questions d'égalité entre les sexes dans les différents secteurs, en plus des groupes ou des individus qui font partie des « partenaires clés impliqués ».

La participation des parties prenantes féminines peut nécessiter une planification et un aménagement spécifiques, notamment la prise en compte de la localisation, du transport, du moment de la participation et des modalités de garde d'enfants. Il convient aussi de prévoir un espace où les femmes se sentent à l'aise. Par exemple, une invitation destinée aux femmes peut passer par les cahiers d'école des enfants ; les jeunes femmes sont parfois plus faciles à joindre via les espaces de loisirs, tels que les salles de danse ou les terrains de sport. La planification d'une participation significative dans des espaces inclusifs exigera de bien connaître les dynamiques locales et les considérations liées au genre propres à chaque endroit. Il sera par conséquent important de recourir à l'aide et à l'expertise des organisations ou des groupes de femmes locaux pour garantir la mise en œuvre de méthodes efficaces et appropriées.

Organiser l'atelier de lancement

L'équipe d'évaluation doit organiser un atelier de lancement pour informer les principales parties prenantes du potentiel de la RPF

et, dès le début, susciter leur intérêt et les inciter à participer au processus de la MEOR. Plusieurs initiatives menées à travers le monde ont démontré l'utilité d'organiser, avant l'atelier d'évaluation, une session regroupant exclusivement des femmes, des représentantes d'organisations de femmes et des experts en matière d'égalité entre les sexes pour construire un savoir technique et renforcer la confiance des femmes envers les thèmes de la RPF, identifier les inégalités entre les sexes dans les opportunités de restauration et définir les priorités pour les femmes.

Selon les contextes nationaux, les participantes à ces sessions de formation pourront aller des femmes ayant une expérience politique au niveau national ou international aux agricultrices et entrepreneuses locales, en passant par les dirigeantes communautaires au niveau infranational. Cet atelier « sexospécifique » permettra ensuite d'alimenter les réflexions de l'atelier de lancement. L'expérience menée dans un petit nombre de pays⁹ a permis aux participantes d'identifier et d'aborder les inégalités entre les sexes, les disparités et les obstacles, ainsi que des points d'entrée et des actions sexospécifiques connexes visant à remédier à ces difficultés avec des indicateurs sexospécifiques de résultats, tels que ceux présentés dans le modèle de plan d'action pour l'égalité des sexes au Malawi (Annexe III).

9 Des ateliers de lancement réservés aux spécialistes des questions de genre, aux femmes et aux organisations de femmes en lien avec la RPF ont été organisés au Brésil, au Malawi, au Burundi et au Guatemala. Toutefois, cette méthodologie a été menée dans pas moins de 25 pays pour accompagner l'élaboration des plans d'action pour l'égalité des sexes et le changement climatique et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) sensibles au genre.

Étape 2. Collecte et analyse des données

Cette phase du travail sera probablement celle qui variera le plus selon les conditions de mise en œuvre de la MEOR, au niveau des techniques utilisées et du processus suivi pour garantir l'égalité entre les sexes et une certaine réactivité. Les relations hommes-femmes sont dynamiques et recoupent d'autres aspects sociodémographiques. Par conséquent, l'identification et la prise en compte spécifique des connaissances, de l'utilisation, des avantages et de l'accès aux terres et aux services à travers les différentes catégories d'analyse – âge, genre, origine ethnique, génération, etc. – permettront d'améliorer la collecte des données et le processus d'analyse, de réduire les possibilités d'aggravation des inégalités et des injustices et de proposer des options plus solides de RPF, générant des effets plus marqués. Un exemple de la façon dont cela a été traité est présenté dans le modèle de Feuille de route sur le genre et la REDD+ pour l'Ouganda, présenté en Annexe IV¹¹.

Priorités des interventions de restauration pour les parties prenantes

La collecte et l'analyse de données demandent un engagement proactif des parties prenantes au départ et des remises en question régulières des hypothèses sous-jacentes qui avaient été émises pendant les phases de préparation et de planification. Cela s'avère nécessaire, car il est relativement courant de se trouver confronté à des manques d'information significatifs ou à des récits dépassés ou inexacts sur la dégradation des terres, l'utilisation foncière ou les dynamiques sociales et les politiques de restauration en cours.

Le nombre de participants et la composition du groupe varieront en fonction des objectifs de l'atelier. Cependant, il est très important de disposer d'une diversité de points de vue,

d'expertise technique et de parties prenantes, en impliquant notamment des représentantes d'organisations de femmes, des défenseurs de l'égalité des sexes, ainsi que les points focaux de genre des ministères concernés, tout en maintenant un bon équilibre entre les hommes et les femmes pour éviter une participation sous-optimale des femmes (par ex. : les participantes à l'atelier de lancement initial réservé aux femmes et aux questions de genre peuvent s'impliquer à nouveau). Il importe de reconnaître qu'un exercice de priorisation mené avec des femmes peut produire des résultats différents d'un exercice mené avec des hommes exclusivement ou avec un groupe mixte. Lorsque le manque d'autonomisation des femmes a été identifié comme un obstacle à la mise en œuvre réussie de la RPF, il est nécessaire d'établir des priorités d'opportunités de RPF pour les femmes.

Il est essentiel d'intégrer les questions de genre dans les facteurs clés de réussite tout au long de l'analyse diagnostique pour obtenir une analyse plus approfondie. Les conditions sociales doivent déterminer si les femmes et/ou les hommes locaux sont habilités à prendre des décisions et si les femmes et/ou les hommes peuvent bénéficier de la restauration.

Données pour une analyse critique des différentes options de restauration

En plus de collecter des données techniques détaillées et de procéder à une analyse quantifiée pour évaluer de façon fiable et réaliste l'ampleur potentielle des interventions de RPF proposées, ainsi que les coûts et avantages associés, il convient de prendre en compte et d'intégrer les questions et les tendances sociodémographiques. L'utilisation des terres, les régimes fonciers et les facteurs de la dégradation peuvent être utilisés pour guider

10 Les feuilles de route d'autres pays sont disponibles à l'adresse suivante : <http://genderandenvironment.org/?s=REDD%2B+roadmap>

le processus, en particulier pour identifier des données sexospécifiques pertinentes, le taux de pauvreté, des ménages dirigés par des femmes et des indices d'égalité entre les sexes.

Ces données doivent être ventilées par âge et par sexe (au niveau des ménages et des communautés) pour fournir des informations sur le contexte des questions et des tendances qui peuvent être suivies et dont les effets peuvent être mesurés sur la durée des interventions. Des exemples de cartes révélant comment les données sociales et sexospécifiques peuvent être associées aux données biophysiques pour identifier les principales difficultés et les zones de mise en œuvre des options de restauration peuvent être consultés en Annexe II, dans l'étude de cas du Malawi.

Estimer les coûts et les avantages de la restauration

Il est nécessaire d'estimer les biens et les services sociaux et écosystémiques supplémentaires pour les interventions de restauration et leurs coûts et avantages

associés, puis d'élaborer un modèle. Bien que les prérequis pour cette étape dépendront des paramètres plus larges de la mise en œuvre de la MEOR, une évaluation comprend généralement une estimation des aspects biophysiques. Elle doit également évaluer les dynamiques sociales, économiques et culturelles, y compris mais sans s'y limiter :

- l'estimation du temps de travail supplémentaire ou réduit des femmes et des hommes pour les différentes options de restauration ;
- l'estimation de l'évolution des revenus non monétaires des ménages, et de ceux des femmes et des hommes individuellement (par ex. : les produits forestiers alimentaires, le bois de feu, les médicaments, les jeux, etc.); et
- l'estimation des effets des activités de restauration sur les niveaux de revenus des ménages, ventilés par sexe.

Femmes brésiliennes autochtones, iStock



Étape 3. Des résultats aux recommandations

Cette dernière étape doit viser une réelle inclusion des résultats de l'évaluation dans la mise en œuvre des priorités nationales de l'action publique. Le meilleur indicateur de réussite d'une évaluation est que les acteurs clés utilisent les données collectées pour concevoir des politiques, des programmes ou des stratégies de RPF, qui complètent et renforcent les priorités nationales dans différents domaines, dont le développement économique, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, l'utilisation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Il importe de maintenir l'implication de diverses parties prenantes durant la phase de validation et d'intégrer spécifiquement les représentants qui ont participé à l'ensemble du processus. Il peut s'agir, comme dans l'étude de cas du Malawi (Annexe II), de l'implication continue

d'un point focal de genre ou d'un groupe d'experts sur l'égalité des sexes auprès des équipes techniques de RPF, pour garantir que les questions de genre sont intégrées dans les politiques, programmes et mesures de RPF, au niveau local comme au niveau national. Il s'agit d'une étape importante qui vise à maximiser les possibilités offertes pour catalyser des soutiens supplémentaires en faveur de politiques et de programmes sensibles au genre portant sur les forêts, la conservation et l'environnement.

Dans le cadre du suivi de l'analyse sexospécifique, il convient d'adopter une approche tenant compte du genre pendant le processus de validation afin de garantir que ce processus donne lieu à des recommandations et des résultats sensibles au genre. Voici quelques exemples de questions et de sujets qui peuvent – et doivent – être abordés :



- Les besoins et les priorités des femmes et des hommes (à l'égard de leur vie et de leurs moyens de subsistance) sont-ils pris en compte pour établir les priorités des opportunités de RPF ?
- Les femmes ou les organisations de femmes sont-elles des parties prenantes importantes dans les opportunités de RPF identifiées ?
- Les opportunités de RPF génèrent-elles des bénéfices différenciés pour les femmes et les hommes ?
- Les opportunités de RPF présentent-elles des risques et des effets potentiels négatifs différenciés pour les femmes et les hommes ?
- Existe-t-il des possibilités spécifiques d'améliorer le statut et la condition des femmes par le biais des initiatives de RPF ?
- Les opportunités de RPF permettent-elles d'améliorer les perspectives des femmes en matière de droits et de régimes fonciers ?
- Les femmes jouissent-elles d'un accès égal aux options de financement de la RPF ?

Suite à l'étape de validation, les rapports établis sur le processus doivent, d'une part, inclure les résultats spécifiques concernant le genre et, d'autre part, être intégrés dans tous les autres domaines où les résultats de l'analyse et de l'ensemble du processus sont pertinents.

Les acteurs politiques et les décideurs peuvent ainsi s'en emparer pour renforcer leurs connaissances et leur compréhension de certains enjeux critiques, et obtenir ainsi des résultats plus adaptés, plus efficaces et plus efficaces pour les interventions proposées, tout en créant une base de connaissances sur les questions de genre à prendre en compte dans les futurs projets et interventions.

L'utilisation de ces lignes directrices permettra à la MEOR, et plus largement au processus de la RPF, d'intégrer la dimension de genre. Au lieu d'identifier simplement les questions liées à l'égalité entre les sexes et d'éviter de nuire à la vie des femmes, un processus de RPF sensible au genre contribuera à surmonter les préjugés sexistes historiques, permettant ainsi aux femmes et aux filles d'accéder à tous les aspects du processus, d'y participer et d'en bénéficier. Si l'on ne valorise pas les expériences et les utilisations faites par les hommes et les femmes d'un paysage, on obtiendra seulement une partie des données nécessaires pour évaluer les options de RPF, tandis qu'une évaluation approfondie et sensible au genre pourra révéler de nouveaux points d'entrée pour les opportunités de restauration.

Ferme népalaise, iStock



Annexe I. Procédures idéales en matière de genre

Les femmes sont autonomisées et occupent le premier rang en tant que principales parties prenantes	Identifier des groupes potentiels (ONG, fonctionnaires gouvernementaux)
	Garantir la participation des femmes à toutes les rencontres organisées par le projet
	Renforcer la capacité des femmes pour les autonomiser et garantir une participation significative
Recueillir des exemples de réussite de femmes dans la restauration, analyser leurs effets et assurer leur suivi	Documenter et inclure systématiquement les récits de réussite dans le cadre du suivi et de l'évaluation
	Créer des indicateurs sexospécifiques pour démontrer l'impact sur les femmes et les hommes
Les produits du savoir doivent tenir compte des questions de genre	Les spécialistes des questions de genre dans les groupes de travail apportent leurs contributions
	Diffuser les informations auprès des groupes nationaux de promotion de l'égalité hommes-femmes/d'experts en droits des femmes/de plaidoyer
	Le groupe de travail sur les questions de genre apporte sa contribution
Réalisation d'études/de recherches/de consultations pour intégrer la dimension de genre	Ajouter l'analyse sexospécifique en tant qu'exigence dans les termes de référence
	Les spécialistes des questions de genre dans les groupes de travail apportent leurs contributions
	Diffuser les informations auprès des experts de l'égalité hommes-femmes/des droits des femmes
	Le groupe de travail sur les questions de genre apporte sa contribution
Toutes les politiques et leurs documents opérationnels associés (au niveau national et infranational) doivent tenir compte du genre	Mettre en place un groupe de plaidoyer pour les questions de genre
	Les spécialistes des questions de genre dans les groupes de travail apportent leurs contributions
	Diffuser les informations auprès des groupes nationaux de promotion de l'égalité hommes-femmes/d'experts en droits des femmes/de plaidoyer (points focaux de genre dans les ministères)
	Le groupe de travail sur les questions de genre apporte sa contribution
Incorporer des messages sur le genre dans des campagnes/rencontres de sensibilisation et de formation	Le point focal national pour le genre et le groupe de travail sur les questions de genre rédigent un message type sur l'égalité entre les sexes
	Fiche d'information sur le genre et la restauration

Annexe II. RPF sensible au genre au Malawi

Cette étude de cas au Malawi présente en détail des pratiques réussies de planification d'activités de RPF sensibles au genre et adaptées au contexte, telles qu'énoncées dans les présentes lignes directrices. Elle vise à fournir aux parties prenantes impliquées dans des processus similaires les meilleures pratiques et leçons tirées pour garantir que les questions locales liées au genre sont pleinement et délibérément prises en compte dès le lancement du projet et tout au long de sa mise en œuvre.

Préparation et planification

L'évaluation nationale de restauration des paysages forestiers (NFLRA) du Malawi a été lancée en février 2016 par le ministère des Ressources naturelles, de l'Énergie et des Mines, avec le soutien des services gouvernementaux des ministères de l'Agriculture, de l'Irrigation et du Développement de l'eau; du Genre, de l'Enfance, du Handicap et du Bien-être social; des Terres, du Logement et du Développement urbain; du Gouvernement local et du Développement rural; et des Finances, de la Planification économique et du Développement; ainsi que d'autres parties prenantes concernées au niveau national et infranational. L'évaluation nationale a été conçue pour identifier les besoins et les possibilités de restaurer la productivité et la fonction écologique des paysages déboisés et dégradés au Malawi.

Les principales activités du processus de NFLRA, dirigées par le Service des forêts du MNREM, ont été menées entre février et novembre 2016, avec le soutien de l'UICN via le programme KNOWFOR pour l'intégration d'une approche sensible au genre. Un groupe de travail national multisectoriel a été mis en place pour guider et faciliter le processus national d'évaluation et il a bénéficié de l'appui de trois groupes de travail techniques chargés de superviser (1) les activités d'inventaire et de cartographie; (2) l'analyse politique et institutionnelle; et (3) l'analyse économique et financière.

Le processus d'exécution de la NFLRA s'est appuyé sur la MEOR et a mené les activités présentées dans ces lignes directrices pour intégrer le genre dans les interventions suivantes :

- les consultations de parties prenantes aux niveaux national, du district et de la communauté rurale;
- l'inventaire des interventions de restauration existantes et réussies;
- l'évaluation des problèmes de sécurité alimentaire;
- l'analyse spatiale et la cartographie de la dégradation et des opportunités de restauration;
- l'analyse économique et financière des coûts et avantages de la restauration;
- le diagnostic des principaux facteurs de réussite et des conditions propices à la mise en œuvre;
- l'identification d'informations de référence et les suggestions d'indicateurs de suivi.

L'UICN a collaboré avec un point focal du Service des forêts pour permettre à l'équipe de la NFLRA au Malawi d'utiliser les outils et les méthodes sensibles au genre référencés dans ces lignes directrices, tout en renforçant la capacité des partenaires et des parties prenantes impliqués dans le processus sur le genre et la RPF.

Étant donné que les processus nationaux d'évaluation varient en fonction du contexte et des objectifs locaux, la diversité des objectifs doit impérativement être prise en compte dès les premiers stades de la planification pour pouvoir traiter les enjeux économiques, environnementaux et sociaux propres à chaque contexte, y compris les questions de genre. Au Malawi, l'UICN a travaillé avec plusieurs parties prenantes et groupes de mise en œuvre pour faciliter l'élaboration d'un plan permettant de gérer une approche sensible au genre unique, qui a utilisé un large éventail d'activités et d'interventions, notamment :

- des recherches préliminaires politiques et institutionnelles de base sur l'égalité entre les sexes dans de nombreux secteurs au Malawi ;
- l'inventaire des activités de RPF pertinentes pendant les visites de terrain par le biais des échanges avec les parties prenantes, y compris des groupes de discussion séparés d'hommes et de femmes sur leurs préférences, la génération de revenus, les co-avantages, etc.
- l'organisation d'un atelier de pré-lancement à destination des spécialistes des questions de genre et des points focaux de genre des groupes de travail techniques et la création d'un groupe d'experts sur l'égalité des sexes ;
- l'identification des conditions favorables au niveau national et local et des points d'entrée pour la prise en compte de la dimension du genre dans les différentes activités mises en œuvre par les groupes de travail techniques ;
- la création sur mesure d'un questionnaire portant sur des thèmes pertinents pour aborder les questions liées au genre dans la RPF au Malawi, une formation pour administrer ledit questionnaire et sa diffusion dans les districts ;
- la collecte, l'analyse et la validation des réponses au questionnaire, ainsi que la consultation des parties prenantes pour identifier les écarts hommes-femmes et les points d'entrée sur les questions de genre ;
- la compilation des données socioéconomiques ventilées par sexe et la réalisation d'une analyse géospatiale avec des caractéristiques biophysiques pour obtenir une analyse multicritère ; et
- l'inclusion d'un chapitre consacré à l'analyse sexospécifique et d'un ensemble de recommandations dans le rapport final de la NFLRA, ainsi que l'intégration de la question du genre dans les autres chapitres sectoriels et dans la stratégie et le plan d'action nationaux.

Collecte et analyse des données

La méthodologie pour l'intégration du genre dans la NFLRA du Malawi a démarré avec des recherches préliminaires de base sur le cadre politique et institutionnel du genre au Malawi, ainsi qu'avec des statistiques plus générales sur l'égalité entre les sexes.

L'identification de l'intégration du genre dans les politiques sectorielles environnementales pertinentes pour la RPF – ainsi que ses forces et ses faiblesses – permettent de se faire une idée du niveau de compréhension et d'engagement qui existe en sa faveur.

Par ailleurs, des données ventilées par sexe au niveau national sur des sujets allant de l'accès à l'école primaire à l'âge moyen du mariage, en passant par la possession de téléphones portables ou de comptes bancaires, donnent un aperçu de la façon dont l'égalité entre les sexes progresse sur le terrain dans un pays donné, au-delà des politiques et de la rhétorique qui se targuent parfois de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Un élément clé d'une MEOR sensible au genre (et plus globalement des processus de RPF) harmonise les règles du jeu des connaissances sur la RPF pour les femmes, les organisations de femmes et les experts en matière d'égalité des sexes au niveau national et infranational. En utilisant les données collectées et la recherche, les facilitateurs de l'UICN ont réussi à élaborer une méthodologie pour un atelier sur le genre qui doit précéder l'atelier global de lancement de la MEOR – un atelier de « pré-lancement » pour impliquer ces parties prenantes spécifiquement.

À l'atelier de pré-lancement du Malawi ont été invités des experts en matière d'égalité des sexes du ministère du Genre, de l'Enfance, du Handicap et du Bien-être social (MoGCCD), des points focaux de genre au sein des ministères chargés de l'environnement (y compris les ministères de l'Agriculture, de l'Eau, des Terres et d'autres), et des représentants du Service des forêts, et tous ont contribué à la création d'un groupe d'experts sur l'égalité des sexes. L'atelier de pré-lancement s'est attaché à renforcer les capacités de ce groupe d'experts sur la RPF et le processus de la MEOR pour gagner la confiance des spécialistes des différents secteurs concernés par la RPF lors de l'atelier de lancement de la NFLRA.

Ces spécialistes sont certainement plus compétents en matière de RPF, mais ils connaissent peut-être mal les enjeux liés au genre qui sont importants pour leur secteur. L'atelier de pré-lancement a également apporté au groupe d'experts sur l'égalité des sexes des informations spécifiques sur les liens entre le genre et la RPF, y compris les difficultés liées au

changement climatique, aux forêts, aux terres, à l'eau, etc., qui sont autant de nouveaux secteurs où leurs connaissances et leurs opinions sur le genre peuvent être appliquées.

Regroupant des connaissances et des expertises diverses sur le genre dans de multiples secteurs, le groupe de spécialistes de l'atelier de pré-lancement a apporté une contribution collective concernant la question du genre dans la conception et l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes (GPA) pour la NFLRA. L'objectif du GPA était d'offrir des conseils aux trois groupes de travail techniques de la NFLRA ainsi qu'aux partenaires de mise en œuvre pour garantir la mise en place d'un processus de la MEOR sensible au genre sous tous ses aspects au Malawi.

Le groupe d'experts sur l'égalité des sexes a présenté ce GPA et des informations générales sur le contexte du genre et la RPF au groupe de travail, aux groupes de travail techniques et aux autres parties prenantes pendant l'atelier de lancement de la NFLRA qui a immédiatement suivi l'atelier de pré-lancement. Pour garantir la compréhension, la prise en compte et l'utilisation du GPA par les groupes de travail techniques, au moins deux représentants du groupe d'experts en matière d'égalité des sexes ont été intégrés dans chaque groupe de travail technique pendant l'atelier de lancement de la NFLRA, tandis qu'un autre était intégré aux instances permanentes du processus de la NFLRA. Les groupes de travail techniques ont alors été en mesure de débattre des différentes actions nécessaires pour renforcer les possibilités de prendre en compte la dimension de genre, prévoir de nouvelles possibilités en cas de besoin et reconnaître les facteurs habilitants aux niveaux national et du district qui pourraient contribuer à intégrer la dimension de genre dans la NFLRA.

Une mesure prioritaire du GPA pour le groupe technique Inventaire et cartographie a consisté à conduire une analyse sexospécifique en s'appuyant sur le *Cadre d'analyse de la RPF sensible au genre*¹¹ de l'UICN. Ce cadre a été adapté par les facilitateurs de l'UICN pour les questions de genre et par le groupe d'experts

sur l'égalité des sexes dans le but de concevoir un questionnaire spécifique aux questions de genre qui sont pertinentes pour la RPF et qui ont été identifiées au cours des ateliers de pré-lancement et de lancement. Le questionnaire couvrait les sujets suivants :

- Les normes et pratiques socioculturelles des communautés locales dans le district concerné en matière de division sexospécifique du travail, des droits et des responsabilités, de l'accès à l'information et aux services, de l'accès et du contrôle des ressources et des services économiques et financiers, avec une attention particulière portée sur le genre et l'origine ethnique;
- Les moyens de subsistance fondés sur le genre dans les communautés locales, en incluant des aspects comme l'accès aux terres, à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation, à la santé, à l'agriculture et aux forêts, avec une ventilation par sexe et une attention particulière portée aux femmes et aux ménages dirigés par des femmes; et
- L'utilisation et le contrôle des ressources et des services, ainsi que les rôles des femmes et des hommes dans la gestion des ressources naturelles de la communauté et du ménage.

Suite à la conception de ce questionnaire, les fonctionnaires chargés des questions de genre dans les 28 districts du Malawi ont été invités à participer à un atelier régional au cours duquel ont été présentés le questionnaire et la méthodologie permettant de collecter les données en intégrant la dimension de genre. Chaque fonctionnaire a ainsi pu compléter le questionnaire pour son district en fournissant une évaluation plus locale, assortie de données ventilées par sexe. Malheureusement, les invitations pour cet atelier régional ont été envoyées trop tard et les fonctionnaires chargés des questions de genre de certains districts n'ont pas pu s'y rendre, ce qui a donné lieu à un manque de données et d'informations sexospécifiques pour ces districts.

Cela dit, 14 districts ont retourné les questionnaires sur le genre, offrant une quantité d'information sur des questions liées au genre dans le contexte spécifique des secteurs

11 Le cadre complet est disponible à l'adresse suivante <http://genderandenvironment.org/resource/gender-responsive-roamflr-analysis-framework> et peut être adapté pour permettre l'analyse de contextes et de programmes spécifiques. Il est aussi recommandé d'intégrer les questions citées dans la section « Analyse et situation du genre » ci-dessus.

pertinents pour la RPF au niveau infranational. Pour chaque district, les informations étaient organisées en sous-catégories, dont les éléments démographiques, les moyens de subsistance, l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles, l'autonomisation des femmes et la prise de décisions, et les activités de restauration avec les résultats comparés des différents districts. Les données collectées ont été analysées par le groupe d'experts sur l'égalité des sexes et par le groupe de travail technique Inventaire et cartographie, puis elles ont été soumises à l'approbation de tous les groupes et parties prenantes du processus de la NFLRA lors d'un atelier de validation.

groupes de travail techniques, les spécialistes du SIG et de l'UICN ont collaboré pour développer des données spatiales qui tiennent compte des enjeux sociaux et économiques qui affectent les ressources naturelles et les paysages.

Par exemple, le groupe de travail technique Inventaire et cartographie a pris en compte la dimension du genre et les problèmes socioéconomiques qui se posent au Malawi en recoupant des données sur la pauvreté, l'accès aux marchés, la sécurité alimentaire et la densité de population avec des statistiques démographiques ventilées par sexe, et en accordant une attention particulière aux endroits où le ratio hommes-femmes révèle une plus forte proportion de femmes (Illustration 1).

Des résultats aux recommandations

Les informations qualitatives et quantitatives fournies par les questionnaires – identifiant les écarts hommes-femmes et les points d'entrée sur le genre – et les consultations dirigées par les trois

La carte multicritère ainsi obtenue a alors été utilisée pour signaler les zones prioritaires pour des interventions de sécurité alimentaire, y compris des zones où les femmes pourraient être spécifiquement ciblées pour obtenir de

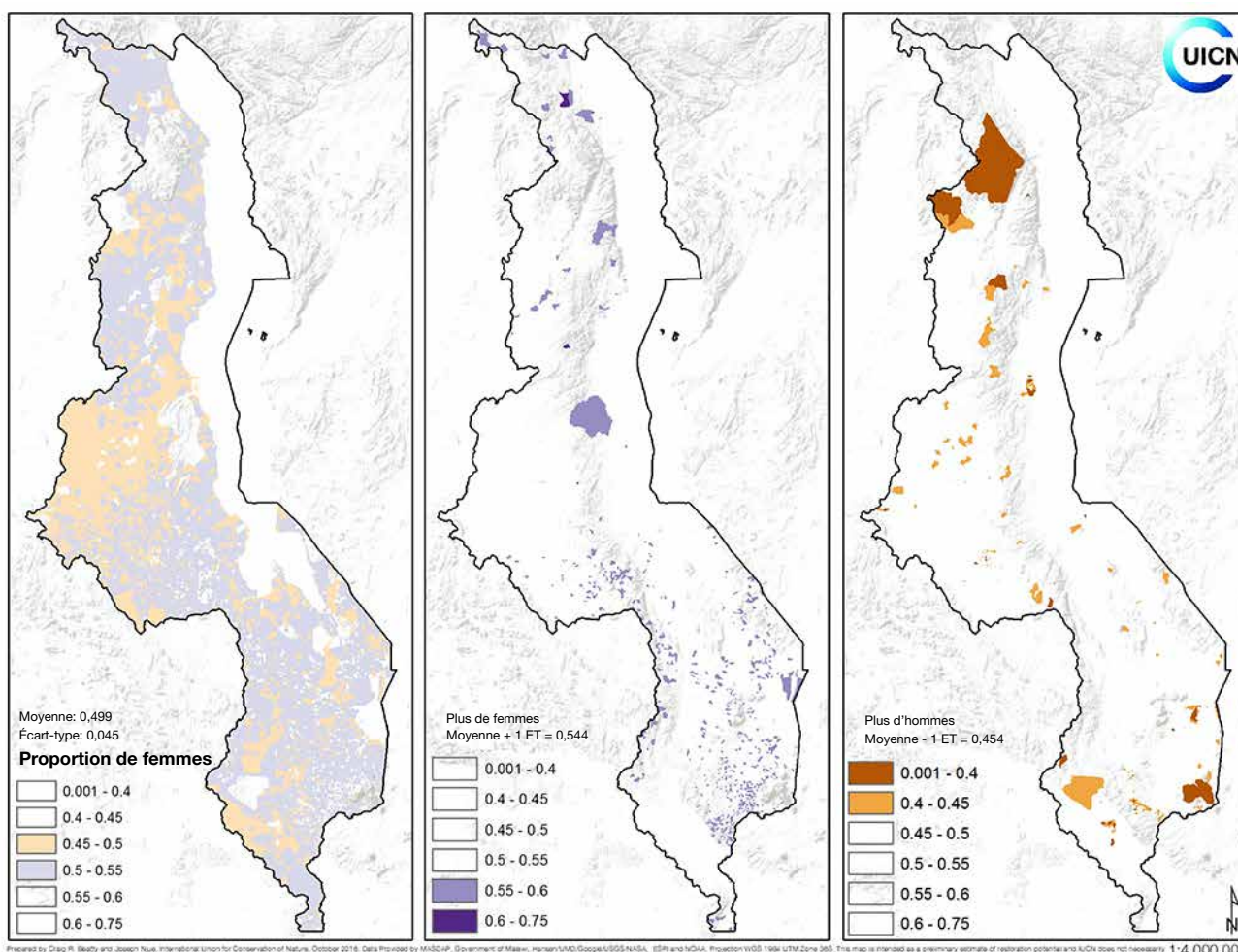


Illustration 1. Analyse de la densité de population ventilée par sexe pour identifier les zones où les femmes sont plus nombreuses, Malawi

meilleurs résultats. Des recommandations ont été émises pour élaborer des stratégies de restauration des paysages sensibles au genre, fondées sur les liens établis avec des analyses multicritères plus vastes (Illustration 2).

Par ailleurs, le groupe d'experts sur l'égalité des sexes a identifié, avec le soutien de l'UICN, des mandats et des engagements mondiaux, régionaux et nationaux relatifs au genre et à l'environnement au Malawi et a expliqué que les principales politiques et institutions nationales devaient impérativement prendre en compte la dimension de genre pour permettre la mise en œuvre d'interventions de RPF sensibles au genre au Malawi. Ces recherches de base et analyses complémentaires, couplées avec les données recueillies par les questionnaires, ont renforcé les résultats de l'analyse sexospécifique et ont été partagées avec les points focaux nationaux pour le genre du MoGCCD et les fonctionnaires des districts, ainsi qu'avec les représentants du ministère de

l'Agriculture, de l'Irrigation et du Développement de l'eau, pour examen et validation.

Les informations tirées de l'analyse sexospécifique soutiennent également l'évaluation globale des opportunités de restauration en alimentant le projet de rapport de la NFLRA et la stratégie nationale et le plan d'action du Malawi. Les rédacteurs du rapport final de la NFLRA ne se sont pas contentés de soumettre différents chapitres sectoriels à l'examen d'un expert en matière de genre : ils ont aussi choisi d'inclure un chapitre distinct et complet sur les résultats de l'analyse sexospécifique en lien avec la RPF et les options de restauration, dans le but de renforcer davantage les capacités et la compréhension des questions de genre au Malawi. Le rapport contient également des recommandations pour garantir l'adoption d'une approche sensible au genre dans l'ensemble des politiques, des programmes et des mesures de RPF et améliorer l'égalité entre les sexes au Malawi.

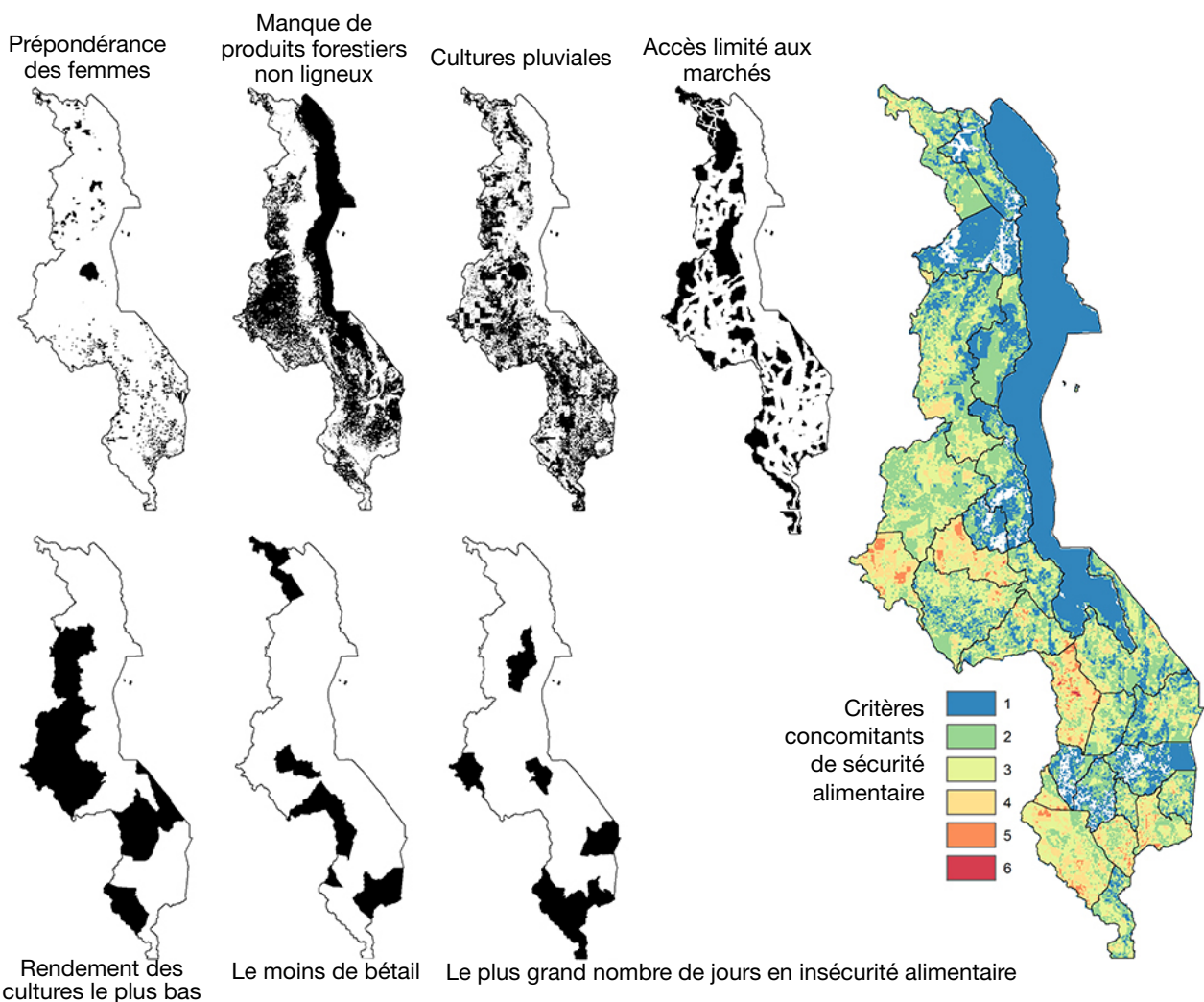


Illustration 2. Analyse multicritères utilisée pour mettre en valeur les zones prioritaires pour les interventions de sécurité alimentaire, Malawi

Par ailleurs, la participation soutenue des membres du groupe d'experts sur l'égalité des sexes – surtout auprès des groupes de travail techniques –, dans le respect du GPA, garantira l'intégration d'une approche sensible au genre tout au long des processus de RPF, avec un potentiel de catalyser d'autres mesures, programmes et politiques en faveur des forêts, de la conservation et de l'environnement au Malawi, au niveau national et local.

Conditions favorables

En complément de ces lignes directrices, certains éléments ont favorisé l'adoption d'une approche globale et sensible au genre tout au long du processus de la NFLRA du Malawi. Des financements dédiés à la planification et aux activités sensibles au genre, ainsi qu'une équipe de facilitation (y compris des représentants du Service des forêts du Malawi et de l'UICN) déterminée à fournir des résultats sur un processus inclusif en matière de genre, ont assuré l'engagement de l'UICN dès le départ et tout au long des étapes de la MEOR. Le soutien technique apporté par l'UICN, couplé à la participation des experts sur l'égalité des sexes du MoGCCD au niveau national et à celle des fonctionnaires chargés des questions de genre au niveau des districts, a révélé différentes questions qui ont permis une analyse plus solide des liens entre le genre et la RPF, qui sont propres au contexte du Malawi.

Cela a été particulièrement mis en évidence par l'engagement des 28 districts à définir des zones et des interventions de restauration prioritaires afin d'obtenir les meilleurs résultats. Par ailleurs, l'instauration de groupes de travail techniques sur les questions liées au genre dans la RPF, ainsi que la participation des experts de l'égalité des sexes aux différents groupes de travail techniques, ont permis de renforcer la collaboration autour des questions de genre –

au lieu de travailler de manière cloisonnée par secteur – et de contribuer utilement à la phase d'évaluation et à la mise en place d'initiatives spécifiques.

Pour maintenir la dynamique d'un processus d'évaluation sensible au genre au Malawi, ces éléments doivent se poursuivre et être intégrés dans la planification, les politiques et les interventions de mise en œuvre des initiatives de RPF. La facilitation permanente du groupe d'experts sur l'égalité des sexes et son engagement auprès des groupes de travail techniques sont cruciaux pour une planification et une mise en œuvre sensibles au genre.

Cela permettra également d'assurer que le groupe d'experts sur l'égalité des sexes examine la stratégie et le plan d'action nationaux pour garantir que les questions et les informations liées au genre tirées de l'analyse sont suffisamment prises en compte, notamment les actions, le budget et les indicateurs sexospécifiques, avec des résultats qui améliorent l'égalité des genres. Le point focal de genre du MoGCCD (ou tout autre dispositif relatif au genre) doit être considéré comme une partie prenante clé guidant le processus et, éventuellement, comme le coordinateur du groupe d'experts sur l'égalité des sexes et de son engagement. Le MoGCCD doit également maintenir la communication avec les fonctionnaires des districts, en particulier lorsque des initiatives de restauration sont planifiées et affinées dans certains districts, de manière à surmonter les défis liés au genre et à assurer une égalité des chances et des bénéfices.

Toutes ces composantes peuvent aussi être complétées grâce au soutien continu du Bureau mondial sur les questions de genre de l'UICN (gender@iucn.org).

Annexe III. Modèle de plan d'action pour l'égalité des sexes au Malawi

INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE	
ZONE D'INTERVENTION	PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIONS CONNEXES
Inventaire	Identifier des exemples de réussite de femmes dans les paysages : agroforesterie, pépinières, gestion des forêts, etc. dans la littérature, les entretiens, la documentation de projets
	S'assurer que les critères de sélection d'expériences réussies de RPF tiennent compte du genre
	Identifier des objectifs de restauration sensibles au genre qui tiennent compte des politiques nationales pour la jeunesse et le genre, la foresterie et les ODD.
Collecte des données	Collecter et analyser des données ventilées par sexe et par âge, ainsi que des données sur l'utilisation, l'accès et le contrôle
	Conduire une analyse sexospécifique en s'appuyant sur le Cadre d'analyse sensible au genre (genderandenvironment.org/resource/gender-responsive-roamflr-analysis-framework/)
Critères d'évaluation	Prendre en compte l'utilisation des ressources et les besoins des femmes après l'établissement des critères. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La résilience (cartes des espèces pour les arbres et les arbres fruitiers non ligneux, les arbres polyvalents utilisés par les femmes) • La biodiversité et l'adaptation (en faisant référence à l'accroissement de la résilience des femmes et des hommes) • La matière organique du sol (pour assurer la production et la sécurité alimentaire) • La diversification des produits (pour la sécurité alimentaire, le bois de feu et la génération de revenus) • La sécheresse (sécurité alimentaire, bois de feu et eau)
	Prendre en compte l'utilisation par les femmes des PFNL et des arbres fruitiers au moment de la sélection de l'intervention de restauration
Consultation et validation	Organiser des ateliers de validation et de lancement sensibles au genre
	Organiser un atelier de validation distinct pour les femmes et les jeunes
Suivi	Élaborer des indicateurs sexospécifiques pour suivre les effets de la RPF sur le bien-être des hommes, des femmes et des jeunes

ÉCONOMIE, FINANCES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

ZONE D'INTERVENTION	PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIONS CONNEXES
Collecte/Analyse de données sociales, économiques et environnementales	Identifier les effets et les avantages pour les hommes, les femmes et les jeunes pendant l'analyse des données
	Garantir la prise en compte des inégalités salariales ou de l'absence de salaire pour le travail des femmes pendant l'analyse des coûts des interventions de RPF (par ex. le travail)
	Les groupes de travail thématiques assurant l'analyse et la collecte des données tiennent compte de la dimension de genre; le groupe d'experts sur l'égalité des sexes doit vérifier que cela est bien le cas. Y a-t-il des écarts?
Sécurité alimentaire	Mesurer l'accès et le contrôle des ressources par les femmes, les hommes et les jeunes
Éléments démographiques	Collecter des données ventilées par sexe pour les ménages et les communautés. Vérifier le Bureau national des statistiques; si les données ne sont pas disponibles au niveau national, utiliser les groupes de travail de femmes/les agents de vulgarisation au sein des ministères pour au moins la moitié des districts.
Renforcement des capacités	Former les agents de vulgarisation sur les questions de genre et de RPF (pour recueillir des données auprès des groupes de femmes, mais aussi pour former les agriculteurs, surtout dans les communautés analphabètes)
Validations	Garantir la participation et le leadership des groupes de femmes pour représenter les intérêts de leurs pairs et valider les résultats qui tiennent compte du genre (par ex. : faire appel à des experts ayant une formation en sciences sociales pour valider les résultats pertinents pour le genre et les jeunes)
Résultats finaux	Faire examiner et valider les résultats par les experts de l'égalité des sexes pour s'assurer que les suggestions contenues dans la validation des parties prenantes ont été intégrées et qu'elles tiennent compte du genre et des jeunes

POLITIQUES ET INSTITUTIONS

ZONE D'INTERVENTION	PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIONS CONNEXES
Programmes, stratégies et investissements en cours	Tirer des enseignements de l'intégration de la dimension de genre dans les programmes, les stratégies et les investissements
	Incorporer des expériences réussies d'intégration de la dimension de genre dans les programmes, les stratégies et les investissements de la RPF qui seront mis en œuvre
	Tirer des enseignements de l'intégration des jeunes dans les programmes, les stratégies et les investissements
	Incorporer des expériences réussies d'intégration des jeunes dans les programmes, les stratégies et les investissements de la RPF qui seront mis en œuvre
Conditions favorables et obstacles	Évaluer les conditions favorables et les obstacles liés au genre et à la participation des jeunes (prendre en considération les Procédures idéales en matière de genre et les facteurs habilitants développés par les spécialistes de l'égalité des sexes du Malawi)
Analyse politique	Plaider en faveur de l'intégration de la dimension de genre dans différentes politiques
Rapport technique complet d'évaluation de la MEOR	Revoir le rapport technique pour s'assurer que les informations relatives au genre sont intégrées dans chaque section
	Présenter la stratégie en matière de genre pour le plan d'action

Annexe IV. Modèle de *Feuille de route sur le genre et la REDD+ pour l'Ouganda*

DIFFÉRENCES D'UTILISATION DES FORÊTS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN OUGANDA

	Hommes	Femmes
Activités menées dans la forêt	Collecter du bois, des poteaux et de l'herbe pour des matériaux de construction; récolter du miel; mener des recherches scientifiques; chasser des oiseaux et de petits animaux; brûler du charbon de bois; cueillir des fruits; récolter du chaume; faire paître les animaux; pratiquer des activités de loisirs et d'aventure; réaliser des rituels; cultiver; ramasser du fourrage; vénérer les ancêtres; exploiter les mines, pratiquer la pêche; méditer	Ramasser des légumes sauvages et des champignons; vénérer les ancêtres; collecter des matériaux de construction; ramasser des fruits, des herbes, du bois de feu, de l'eau et des matériaux d'artisanat; pratiquer l'agriculture; chasser
Partie visitée de la forêt	Toute la forêt, les hommes s'enfoncent dans les profondeurs de la forêt	Les lisières de la forêt et les points d'eau (remarque : les femmes instruites peuvent aller partout)
Ressources tirées de la forêt	Médicaments, matériaux de construction, viande sauvage, poisson, miel, bois, charbon, poteaux, nourriture, eau, fourrage pour animaux	Eau, nourriture, bois de feu, médicaments, matériaux de construction, fourrage pour animaux, matériaux d'artisanat, matériaux de tissage
Avantages non monétaires tirés de la forêt	Sécurité alimentaire, guérison spirituelle, connexion avec les ancêtres, abri, activités de loisirs et de séduction, rites de passage	Lien étroit avec la nature, bonne santé, sécurité alimentaire, rites de passage, nutrition, abri
Avantages monétaires tirés de la forêt	Viande, minerais, peaux d'animaux	Artisanat, herbes, bois de feu

OPPORTUNITÉS ET RISQUES POUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET LA REDD+ EN OUGANDA

OPPORTUNITÉS	DÉFIS/RISQUES
PHASE DE PRÉPARATION	
<ul style="list-style-type: none"> Garantir que les femmes occupent des postes de haute direction dans les institutions chargées de mettre en œuvre la REDD+ Consulter les femmes au niveau communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'une stratégie de communication efficace Diffusion d'information limitée en direction des femmes

<ul style="list-style-type: none"> • Convaincre les organisations de femmes de participer pleinement aux politiques et aux législations liées à la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des réformes de politique foncière concernant les femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les différents types de régimes fonciers et les types de forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de barrières culturelles limitant la participation et le leadership des femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des ONG et des organisations communautaires en faveur de l'égalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps disponible pour participer en raison d'une charge de travail trop importante
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sécurité d'occupation des terres pour les femmes grâce à la plantation de haies d'arbres 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sources d'énergie et d'activités génératrices de revenus alternatives
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux contextuels concernant la façon dont les femmes bénéficieront de la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de consultations exhaustives à tous les niveaux
<ul style="list-style-type: none"> • Cibler le système éducatif pour incorporer une approche écosystémique sensible au genre dans les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de démonstrations pilotes ciblées sur les femmes en raison de ressources insuffisantes
<ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher des participantes au mouvement des femmes et de l'Association parlementaire des femmes ougandaises pour leur expliquer les enjeux climatiques en lien avec la REDD+ et obtenir leur soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien limité aux initiatives de femmes, du fait que les activités forestières figurent au dernier rang des priorités gouvernementales
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter des groupes de travail sur les questions de genre et les forêts au sujet des lois et politiques qui concernent les femmes (via le point focal REDD+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de lien entre la planification au niveau local et le processus national, en particulier pour les femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux contextuels liés aux femmes et se rapprocher des projets pilotes de la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Apparition de nouvelles catastrophes naturelles susceptibles d'affecter les femmes et nécessitant leur réinstallation
	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes dans les ONG ne disposent pas de suffisamment d'informations sur la REDD+
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des liens entre le local et les autorités chargées de la planification
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun effort délibéré entrepris pour favoriser la consultation et la participation des femmes
	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations exactes ne parviennent pas toujours aux femmes pendant la phase de consultation

PHASE DE MISE EN ŒUVRE

<ul style="list-style-type: none"> • Passer de la dépendance à l'égard des forêts à des activités alternatives (par ex. l'apiculture ou l'écotourisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible que les femmes ne soient pas embauchées dans les postes clés de la REDD+
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des préoccupations des femmes par rapport à la plantation des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations de femmes ne reçoivent pas toujours des informations à toutes les phases de mise en œuvre de la REDD+
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de réformes législatives dans les secteurs forestier et foncier en faveur des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible que les financements de la REDD+ ne ciblent pas les organisations de femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de nouvelles modifications dans les lois pertinentes, telles que la Loi sur les relations familiales, la Loi sur les successions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La faible participation des femmes aux prises de décision au niveau du ménage peut limiter leurs bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux ressources et aux informations, comme l'accès aux informations botaniques et aux bénéfices pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes ont parfois un temps disponible limité pour participer aux activités de la REDD+

• Participation accrue des femmes à l'utilisation et à la gestion des forêts	• Il se pourrait que les hommes n'autorisent pas les femmes à participer aux activités de la REDD+
• Participation accrue des femmes à l'utilisation et à la gestion des forêts	• Les femmes ne disposent pas des compétences nécessaires pour utiliser les outils de suivi et évaluation
• Renforcement des capacités pour les femmes	• Mise en œuvre inefficace des lois sur la propriété foncière
• Formulation de garanties pour protéger les droits fonciers des femmes	• Les femmes ne possèdent pas de terres (seulement 16 % au niveau national)
• Implication des femmes dans les activités de mise en œuvre de la REDD+	• Les femmes ne sont pas informées des lois et des réformes forestières
• Participation égalitaire dans le processus décisionnel concernant l'utilisation des terres	
• Augmentation des compétences en entrepreneuriat	
• Implication dans les prises de décision	
PHASE DE CONSOLIDATION	
• Formation et partage de connaissances sur la gestion forestière pour les communautés	• Faible capacité des femmes à négocier
• Accès des filles à l'éducation formelle et informelle	• Conflits concernant le partage des bénéfices au niveau des ménages
• Renforcement des capacités des jeunes, notamment des filles, sur les aspects techniques de la REDD+	• Frustration probable, expliquant le retour à des pratiques environnementales néfastes
• Développement des compétences dans des formations professionnelles préférées par les femmes	• Les femmes peuvent dénigrer la REDD+ auprès des jeunes
• Élimination des rôles stéréotypés dans le secteur forestier	• La faiblesse du taux de propriété foncière chez les femmes affecte le partage équitable des bénéfices
• Dialogues accrus sur l'utilisation et la gestion des forêts	• Danger pour la priorité des femmes en matière de sécurité alimentaire au niveau des ménages
• Accès amélioré et contrôle renforcé des ressources forestières	• La compréhension limitée des aspects techniques de la REDD+ entrave la participation significative des femmes
• Implication des femmes dans les activités de suivi	• Point de vue traditionnel selon lequel « un bien ne peut pas posséder de biens » (c'est-à-dire que les femmes ne peuvent pas posséder de biens)
• Protection juridique des droits des femmes, y compris les contrats	
• Augmentation des revenus issus du paiement pour services environnementaux	
• Implication sous d'autres formes d'emploi	
• Avantages non monétaires, production alimentaire, nutrition, etc.	
• Utilisation de sources alternatives et améliorées d'énergie	
• Santé améliorée et environnement propre	
• Fonds pour la conservation des forêts et la protection des femmes	



**UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

SIEGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tél. : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

